

Tableau 3.2 (suite)

- 5.10 Coordonner, diriger et contrôler les opérations de survie et les tâches connexes dans les zones de désastre.
- 5.11 Participer à la réponse canadienne aux désastres et à la détresse internationaux.
- 5.12 Participer à l'évacuation de citoyens canadiens des pays étrangers lors des périodes de tension ou d'urgence.
- 6.01 Fournir l'entraînement et l'appui logistique au développement des jeunes par l'entremise du programme SSEAP et par d'autres activités.
- 6.02 Appuyer les activités communautaires telles l'Ambulance St-Jean, la Croix rouge et des programmes récréatifs.
- 7.01 Effectuer, conjointement avec les forces américaines, la surveillance des hauts-fonds et des bas-fonds des approches maritimes à l'Amérique du Nord, y compris l'Arctique canadien et le détroit du Danemark, de façon à fournir une image continue des activités sous-marines potentiellement hostiles.
- 7.02 Effectuer une surveillance de l'atmosphère et donner l'alerte, conjointement avec les forces américaines, pour assurer la défense de l'Amérique du Nord.
- 8.01 Conjointement avec les forces américaines, détecter, identifier et, si nécessaire, détruire des avions militaires hostiles qui pénètrent l'espace aérien nord-américain.
- 9.01 Localiser et neutraliser les mines déposées dans les eaux canadiennes.
- 9.02 En cas d'hostilités impliquant le Canada, effectuer des opérations, conjointement avec les forces américaines, pour dissuader et contrer les actions hostiles au transport maritime dans les eaux nord-américaines.
- 9.03 Fournir les forces de combat maritimes, terrestres et aériennes, conjointement avec les forces américaines, pour dissuader les menaces militaires à l'Amérique du Nord.
- 9.04 Contrer les incursions mineures dans des régions isolées.
- 9.05 Fournir le Contrôle naval des expéditions dans les ports canadiens et les approches maritimes en temps de tension et d'hostilité.
- 10.01 Assurer une protection de loin et de près aux convois militaires et commerciaux transitant dans l'Atlantique Nord, le long des côtes est et ouest de l'Amérique du Nord et dans les eaux de l'Europe du Nord.
- 10.02 Escorter les composantes maritimes du groupe de combat CAST vers les eaux de l'Europe du Nord.
- 10.03 Faire une contribution canadienne identifiable à la dissuasion conventionnelle de l'OTAN en Europe centrale.
- 10.04 Fournir une contribution à la dissuasion sur le flanc nord de l'OTAN.